



Le petit Journal

www.guarbecque.fr

BULLETIN MUNICIPAL – MARS 2019

Chères Guarbecquoises, chers Guarbecquois

Ce début d'année 2019 restera un moment important et chargé d'émotions pour notre commune. En effet Christophe Fiancette a décidé de passer la main après 18 ans à la tête de la commune en tant que maire. Son nom restera à jamais associé à Guarbecque tant son engagement, sa capacité d'écoute, sa proximité auprès de nos concitoyens resteront dans la mémoire de tous. Il restera un conseiller avisé et avec l'ensemble du conseil municipal je poursuivrai le travail commencé en gardant le cap d'une gestion saine et rigoureuse. L'élan qui a été donné doit se poursuivre dans les prochaines années car si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire. Des projets sont en gestation mais seules les finances nous dicteront nos choix. Après une longue attente, notre village est enfin entièrement couvert par la fibre. Internet étant devenu incontournable dans notre vie quotidienne cela nous permettra d'avoir des connexions rapides et sans altération de débit. Je terminerai en remerciant le conseil municipal de m'avoir accordé sa confiance et je souhaite à Christophe une très bonne continuation dans ses projets personnels.

**Votre maire
Didier Depaeuw**



GUARBECCOISE

2019

CEREMONIE DES VŒUX : JANVIER 2019

DISCOURS de M. FIANCETTE (MAIRE)

Ce soir, c'est pour moi des vœux particuliers, des vœux difficiles à rédiger ou même à vous prononcer. Vous avez eu dans vos boîtes aux lettres pour certains un petit édito ou pour d'autres vous avez eu l'occasion d'apprendre la nouvelle sur les réseaux sociaux. Ce soir, c'est mon dernier discours en tant que maire...

Le 18 décembre, après longue réflexion, j'ai envoyé au Préfet de notre département une lettre de démission de mon mandat de maire de Guarbecque. Cette démission sera effective quand j'aurai reçu l'acceptation écrite de Monsieur le Préfet. Celui-ci et Monsieur le sous-Préfet m'ont appelé cette semaine afin d'accepter oralement ma démission.

C'est une décision mûrement réfléchie mais difficile à prendre, un véritable pincement au coeur... Il y a 4 ans, j'ai compris que la vie pouvait basculer du jour au lendemain. Que des événements peuvent changer un humain. Effectivement le décès de ma fille et de mon beau garçon ont diminué mes forces et ma motivation. Des raisons de santé ont aussi joué sur mon envie de passer encore plus de temps avec mes enfants et mon petit-fils.

La première page de mon livre s'est ouverte en 1995 en tant que conseiller municipal.

En 2001 j'ai reçu la clé du petit village de Guarbecque en étant élu maire de cette magnifique commune.

De 1995 à 2001 j'ai eu la chance d'être conseiller au district d'Isbergues, puis vice président à la communauté de communes Artois Flandres jusqu'à fin 2016, vice président du Smescota et aussi du syndicat d'eau potable d'Isbergues.

Conseiller délégué au tourisme au sein de la communauté d'agglomérations de Bethune-Bruay-Artois Lys Romane, j'ai été président de l'office du tourisme de Béthune Bruay où j'ai découvert un nouveau domaine avec une belle équipe. J'ai démissionné un an plus tard, pour faute de force et de motivation pour ce genre de défi.

Aujourd'hui j'ai l'occasion de dire de vive voix le plaisir que j'ai eu d'être le maire de notre belle commune de Guarbecque et d'animer une formidable équipe d'élus, l'occasion de saluer une fois encore toutes celles et tous ceux qui font de ce village populaire une ville solidaire et festive.

La mission du maire est tellement prenante que l'on peut oublier de regarder le temps qui passe. Car oui, être maire, c'est être disponible 24 heures sur 24, au maximum de ses possibilités. Être maire c'est faire passer parfois sa vie de famille au second plan. Mais être maire c'est aussi la plus belle expérience d'une vie, il faut savoir accomplir cette mission avec tout l'engagement qu'elle mérite. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois difficiles.

Vous comprendrez donc, qu'au vu de l'attachement que j'ai à cette fonction que j'exerce depuis 18 ans et compte-tenu de l'idée que je me fais du niveau d'engagement personnel et collectif que cette fonction requiert je ne conçois pas du tout l'exercice de mon mandat de maire en pointillé.

Aujourd'hui, je pars la tête haute et je suis fier de ce que mes différentes équipes ont réalisé lors des dix-huit années, j'assure mes conseillers municipaux de toute ma confiance, leur adresse bien sûr des remerciements mais aussi des encouragements chaleureux pour le travail commun que nous allons encore produire au service de notre commune.

C'est avec fierté que j'ai rempli ces fonctions et relevé les défis que mes concitoyennes et concitoyens m'ont donnés. Cette expérience restera à jamais gravée dans ma mémoire et dans mon cœur.

Je dois également vous avouer que c'est avec beaucoup d'émotion que je quitterai mon bureau à la mairie et vous resterez tous, toujours, très importants pour moi.

Merci de cette si grande confiance que vous m'avez donnée durant toutes ces années.

Aussi, je proposerai au conseil municipal de Guarbecque qui se réunira dans les 15 jours après l'acceptation de ma démission de pourvoir à mon remplacement en élisant à cette fonction mon premier adjoint Didier Depaeuw qui a les compétences et l'expérience.

Redevenu conseiller municipal je resterai bien sûr engagé au service de Guarbecque et de ses habitants. Je démissionne de mon mandat de maire, mais pas de mon village.

J'aurais du mal aujourd'hui à faire un plus long discours tant l'émotion est importante et décuplée par votre présence en grand nombre ce soir. J'aurais tellement de choses à vous dire mais elles restent enfouies au fond de mon cœur. Ce clocher est, et restera à jamais le mien même si je ne suis pas d'origine de Guarbecque. Tout jeune j'étais déjà un homme du district. Habitant de Berguette à l'époque, j'allais à l'école du Pont à Balques à Isbergues et ensuite au collège de Molinghem. J'allais aussi à l'étang de pêche de l'usine à Lambre les Aires. Pour fermer la boucle je suis allé à Guarbecque pour jouer au club de foot de la Jeune France. Et là je suis tombé amoureux de ce merveilleux village et j'ai appris les valeurs de l'entraide et du bénévolat.

Je veux ici remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé depuis toutes ces années. Tous les acteurs qui font que Guarbecque soit un village où il fait bon vivre.

Mais aussi le personnel communal.

Et bien sur les conseillers municipaux qui ne sont plus des collègues mais qui sont des amis, une seconde famille. Avoir un groupe uni est l'essentiel pour bien travailler. Vous avez été, toutes et tous, les maillons essentiels d'un service municipal de qualité.

Ma fille Dorine me disait l'autre jour : « C'est une page qui se tourne pour toi ou plutôt un gros livre qui se ferme. Nous te soutenons depuis le début, et continuerons encore. Je suis fier de toi, mais pas que moi, tous les gens autour de toi. »

Moi aussi je suis fier de vous tous ici réunis, famille, amis élus, Guarbecquoises et Guarbecquois.

Je vous souhaite tout le bonheur du monde pour cette nouvelle année et toutes les années à venir.

Un nouveau livre s'ouvre aujourd'hui pour moi, celui de la sagesse et surtout de profiter de mes amis, de ma famille, de mes enfants et beaux-enfants, de mon petit-fils Lilio, toutes ces personnes que j'ai trop négligées et m'occuper peut-être un peu de moi aussi.

Je tourne la dernière page de cette magnifique histoire, en vous disant tout simplement : « Merci pour tout. »

Bonne année 2019 !



DISCOURS DE M. DEPAEUW DIDIER : NOUVEAU MAIRE DE GUARBECQUE JEUDI 17 JANVIER 2019

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je ne serai pas trop long, mon discours pourrait tenir en un seul mot, merci.

Merci tout d'abord à mes collègues du conseil municipal qui viennent de m'accorder leur confiance; celle-ci compte beaucoup pour moi, et je vous en remercie.

Merci également à vous tous qui êtes venus si nombreux aujourd'hui pour ce conseil municipal exceptionnel.

Merci, plus personnellement, à Anne, mon épouse, Erwann, mon fils pour qui je sais tout ce que la charge de cette nouvelle fonction implique et représente.

Merci bien sûr, tout particulièrement à Christophe, de m'avoir confié cette magnifique responsabilité.

Cette responsabilité, aujourd'hui, je l'accepte avec honneur et fierté.

J'étais loin d'imaginer au début de l'année 2000 quand Christophe m'a proposé de le rejoindre, que je lui succèderais 19 ans plus tard à la tête de notre commune.

Je me souviens que tu m'avais dit à l'époque, qu'entrer dans un conseil municipal c'était donner beaucoup de son temps à son village et que la charge de travail était conséquente pour celui qui voulait vraiment s'investir. Et je peux dire maintenant que tu ne m'avais pas menti. C'est vrai aussi que depuis l'âge de 12 ans, je baigne dans les associations.

Passant de la JFG en tant que joueur, entraîneur, dirigeant pendant plus de 20 ans, vice-président de l'APEL Sainte Bernadette puis mon entrée au conseil municipal j'ai toujours aimé rendre service. Je ne sais pas si c'est dans les gènes mais je suis comme de nombreux bénévoles de Guarbecque, fier de mon village et de ses habitants.

La fonction d' élu demande aujourd'hui une disponibilité conséquente : on ne travaille plus seulement pour la commune mais il est également indispensable de se concerter avec l'intercommunalité et ses nombreuses réunions. Gérer l'humain, qui est sans doute la première fonction d'un élu, est sûrement la plus compliquée.

Etre maire je dirais que c'est aussi être égoïste. Pourquoi me direz-vous égoïste : tout simplement parce que vous vous focalisez sur un seul objectif : la commune. Vous délaissez votre vie familiale, votre conjoint, vos enfants. Vous passez plus de temps à la mairie sans vous en rendre compte. La passion, l'engagement vous emporte et le bien de nos concitoyens prend le dessus. Ce n'est pas toi Christophe qui va me contredire. C'est pour cela que je remercie ma femme Anne et mon fils Erwann de m'avoir toujours soutenu dans mes actions. C'est un soutien indispensable pour pouvoir avancer. Merci Anne d'être à mes côtés dans cette nouvelle aventure.

Christophe, il me semble important de rappeler les grandes lignes de ton parcours. Tu as décidé de passer la main pour des raisons personnelles mais tu resteras à jamais lié à la vie des Guarbecquois.

Elu en 1995 en tant que conseiller municipal dans l'opposition, tu remporteras les 3 élections suivantes : 2001, 2008 et 2014 pour devenir maire de la commune. Je rappellerai aussi sans notion de date que tu as été conseiller au district d'Isbergues, 1^{er} Vice-Président de la CCAF, Communauté communes Artois Flandres, Vice-Président du SMESCOTA, Vice-président du Syndicat d'eau potable d'Isbergues, conseiller délégué au tourisme de la CABBALR, Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, et pour finir Président de l'office de tourisme de Béthune Bruay.

Quelle belle carte de visite ! Tu peux être très fier de ton parcours et tout cela sans négliger ta commune. Je ne retiendrai que 3 non 4 faits marquants au niveau de la commune pour ne pas vous soumettre à un trop long discours. J'ai retenu la construction des 37 logements de la cité du Vert Bocage en 2005, la construction du groupe scolaire maternel Daudet Perrault en 2007 puis d'une nouvelle classe en 2010 et pour finir la transformation réussie du presbytère en mairie en 2013.

Et, reconnaissance ultime de ton travail, le 25 novembre 2016 avec la visite de Mr Thierry Braillard, secrétaire d'Etat chargé aux sports qui est venu rencontrer les élus et les associations sportives du village.

Tous ces travaux, ces initiatives sont issus de ta réflexion et de celles de tous les collègues élus, qui sont ou ont été à tes cotés depuis 2001. Je ne vais pas dire sous ton règne, car actuellement il ne vaut mieux pas utiliser ce terme, je dirai plus sous ton impulsion, Guarbecque s'est transformé, s'est embelli mais sans jamais perdre son identité de village où il fait bon vivre, où tout le monde veut venir pour retrouver cet état d'esprit si particulier qui en fait sa renommée.

Tout cela tu as su le défendre et le préserver. Sache que tu as écrit 24 ans d'histoire de notre commune. Ton nom restera à jamais lié à Guarbecque et, ma première décision en tant que maire sera de demander au Préfet de te nommer maire honoraire de la commune.

Aussi, je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble du conseil municipal qui m'a accordé ce soir sa confiance. Je suis très sensible à votre soutien et je vous dis combien je compte sur vous pour que nous poursuivions, ensemble, cette belle aventure. Merci à Bénédicte, Danièle, Didier et Jean-Paul qui seront à la tête des différentes commissions avec l'optique de mener à bien les différents projets de 2019. Je sais que je peux compter sur vous et votre implication sans faille.

C'est avec fierté, avec humilité, et non sans appréhension que je prends ta suite. J'essaierai d'être à la hauteur de la tâche par respect et fidélité à ce que tu as entrepris. Comme je l'ai évoqué lors des vœux, sache que je me réjouis que tu restes conseiller municipal. Je pourrai, nous pourrons, donc bénéficier encore de tes conseils avisés.

Merci



Didier DEPAEUW
MAIRE



Bénédicte
VANCAEYZEELE
1ère Adjoint



Danièle DELGERIE
2ème Adjoint



Didier TOURSEL
3ème Adjoint



Jean-Paul
DESMARETZ
4ème Adjoint

SEANCE DU 23 JANVIER 2019

1) Le compte rendu de la réunion du 28 NOVEMBRE 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) **DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire ; Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2) De fixer, dans les limites de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3) De procéder, dans la limite de 300 000 euros par opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux propriétaires et de répondre à leurs demandes.
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire.
- 16) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 10 000 € par sinistre.
- 18) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile.
- 21) D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'Urbanisme.

Article 2 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

3) DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Madame Bénédicte VANCAEYZEELE, 1^{ère} Adjointe avec délégation dans les domaines suivants : **INFORMATION COMMUNICATION – FETES ET CEREMONIES – AFFAIRES SCOLAIRES- AFFAIRES CULTURELLES – ASSOCIATION**

Madame Danièle DELGERIE, 2^{ème} Adjoint avec délégation dans les domaines suivants : **AFFAIRES SOCIALES – ENVIRONNEMENT (maisons fleuries) - RESPONSABLE DES SALLES COMMUNALES – REFERENTE DU VILLAGE PATRIMOINE**

Monsieur Didier TOURSEL, 3^{ème} Adjoint au Maire avec délégation dans les domaines suivants : **VOIRIE/COURS D'EAU – SECURITE ROUTIERE – SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX - SUIVI DU PERSONNEL TECHNIQUE**

Monsieur Jean-Paul DESMARETZ, 4^{ème} Adjoint au Maire avec délégation dans les domaines suivants : **SPORT – SUIVI DE TRAVAUX - SUIVI DU PERSONNEL TECHNIQUES - ECLAIRAGE**

4) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant que la Commune compte 1468 habitants. Après délibération, le Conseil Municipal, **DECIDE DE FIXER à compter du 23 Janvier 2019 :**

- L'indemnité de fonction du Maire prévue par les articles L.2123-23 et L. 2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales à
 - 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'indemnité de fonction des Adjointes au Maire prévue par les articles L.2123-24 et L. 2511-34 et L.2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales à :
 - 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

5) APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2018

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 allouée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Suite aux transferts de compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération intervenus au 1^{er} janvier 2017, dans son rapport du 6 février 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les montants nets des charges liées à ces transferts.

Après transmission aux communes membres intéressées, ce rapport a été approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux (98 % des communes représentant 99.5 % de la population communautaire).

Dans le même temps, le conseil communautaire, par délibération n° 2018/CC240 du 12 décembre 2018, a pris acte de la transmission dudit rapport par le Président de la CLECT.

Les conditions étant réunies pour procéder à la fixation des montants définitifs des attributions de compensation 2018, le conseil communautaire les a arrêtés par délibération n°2018/CC241 du 12 décembre 2018.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient désormais au conseil municipal de chacune des communes intéressées de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 résultant des compétences transférées par la commune en 2017. Les compétences concernées et les montants correspondants sont repris dans l'annexe jointe à la délibération susvisée ainsi que la fiche de calcul de l'attribution de compensation établie pour chaque commune de l'Agglomération.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2018 repris dans la fiche de calcul ci-annexée.

6) ADHESION DE LA COMMUNE AUX SERVICES COMMUNS PROPOSES PAR LA CABBALR

Par délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre dernier, la Communauté d'Agglomération a décidé la mise en place de services communs conformément à l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette forme de mutualisation permet de répondre aux enjeux suivants :

- l'optimisation des moyens et des ressources,
- le renforcement de l'expertise par la professionnalisation et la sécurisation des procédures complexes (en matière de marchés publics, d'urbanisme, par exemple),
- la solidarité entre les communes et l'intercommunalité.

Dans le cas présent, la mise en place de services communs fait suite à la restitution des compétences facultatives exercées précédemment par les anciennes Communautés de communes Artois Lys et Artois Flandres. En effet, afin de garantir la poursuite des missions jusqu'alors exercées pour les communes-membres des ex-EPCI précités, le recours aux services communs s'avère être la solution la plus adaptée.

Aussi, dans le cadre d'une bonne organisation des services, il est proposé la mise en place ou l'extension de services communs dans les domaines suivants :

- instruction des autorisations du droit du sol,
- Relais des Assistantes Maternelles (RAM),
- animation jeunesse,
- prestations techniques liées aux espaces verts (tonte, entretien de massifs, taille, débroussaillage)
- prestations techniques liées à la voirie (balayage mécanique, fauchage des accotements routiers, entretien des fossés communaux, peintures routières, éclairage public, travaux préparatoires aux enduits routiers, déneigement),
- aide au montage des dossiers communaux en matière de voirie et de réseaux divers,
- transports occasionnels.

Les modalités de fonctionnement ainsi que les conditions financières font l'objet d'une convention entre la commune et la Communauté d'agglomération, selon le projet ci-annexé.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'adhésion de la commune aux services dont elle disposait au sein de la Communauté de communes avant la fusion des communautés, soit, aux services communs suivants :

- instruction des autorisations du droit du sol,
- Relais des Assistantes maternelles (RAM),
- voirie (éclairage public, déneigement, balayage mécanique, fauchage des accotements routiers communaux, entretien des fossés le long des voies communales, peintures routières, travaux préparatoires avant enduits routiers),
- aide au montage des dossiers communaux en matière de voiries et réseaux divers,
- transports occasionnels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.

7) MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CABBALR COMPETENCE FACULTATIVE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont disposaient précédemment les établissements publics fusionnés.

Par délibération du 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, la compétence optionnelle « Assainissement ».

L'article 3 de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la « mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes » vient modifier l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés d'agglomération.

En effet, la gestion des eaux pluviales urbaines devient une compétence distincte de la compétence « Assainissement » et deviendra une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La compétence « Assainissement » se comprend donc désormais comme désignant le seul assainissement des eaux usées et a pour libellé « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » du CGCT.

Afin de pouvoir continuer à exercer, dans les mêmes conditions qu'actuellement, la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » jusqu'au 31 décembre 2019, une circulaire du préfet du Pas-de-Calais du 20 septembre dernier, invite donc les communautés d'agglomération concernées, à modifier leurs statuts pour la faire apparaître expressément, au titre des compétences facultatives.

Par délibération du 14 novembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 » du CGCT.

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver, en concordance avec la délibération de son conseil communautaire en date du 14 novembre 2018, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus

8) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane par la délibération 2017/CC021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017 conformément au IV de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts stipulant que chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT réunie le 30 novembre 2018 a évalué le montant des charges relatives aux conservatoires de Béthune et Bruay-la-Buissière transférés à l'Agglomération à compter du 1^{er} septembre 2017 et de l'équipement aquatique de Lillers transféré à compter du 1^{er} avril 2018. Ses conclusions sont reprises dans le rapport ci-joint.

Ce dernier doit être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou lorsque 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages approuve l'évaluation du transfert de charges présentée dans le rapport de la CLECT du 30 novembre 2018.

9) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT COUVRANT LA PERIODE 2019-2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 8 février 2017, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a décidé d'élaborer son Programme Local de l'Habitat à l'échelle des 100 communes.

Le Programme Local de l'Habitat couvrant la période de 2019-2025 a pour ambition

- De développer une offre de logements permettant de maintenir la population voire de retrouver une légère croissance démographique,
- De diversifier l'offre de logements afin de répondre à tous les besoins et d'améliorer la qualité du parc,
- De lutter contre l'habitat indigne et d'être logé dans des conditions décentes,
- Et enfin de permettre l'accès au logement pour les publics les plus fragiles.

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat lors de sa séance du 12 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L. 302.2 du code de la construction et de l'habitation, ce projet est transmis pour avis au du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents émet un avis FAVORABLE au Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2019-2025 tel que repris ci-dessus.

ECOLE DAUDET PERRAULT : PAS DE FERMETURE DE CLASSE A LA RENTREE 2019

Le vendredi 25 février, M. Le Maire apprend le projet d'une fermeture de classe dans l'école primaire Daudet Perrault de la commune de Guarbecque. La municipalité, les parents d'élèves et les enseignants se sont émus de cette menace de fermeture.

Ce choix semble avoir été dicté par une apparente diminution d'effectif à 75 élèves. La rencontre de M. le Maire avec l'inspecteur de la circonscription d'Aire sur la Lys, nous a permis de comprendre ce choix de fermeture basé sur le chiffre évolutif de l'école. Néanmoins, nous avons attiré l'attention sur l'annonce catégorique d'une fermeture de classe par les syndicats alors qu'il nous manque seulement **trois élèves** pour atteindre le seuil acceptable de 78 enfants et ainsi, éviter la fermeture de classe.



Lors de notre entretien avec M. SZARZYNSKI, inspecteur de la circonscription d'Aire sur la Lys, nous avons exposé nos différentes motivations pour éviter de fermer la classe et ainsi permettre à l'école un fonctionnement optimal et de qualité pour les enfants de la commune. Différents arguments ont été avancés afin de démontrer la possibilité d'augmentation des effectifs pour la rentrée de septembre 2019.

Par ailleurs, nous avons souligné l'implication importante de la commune pour maintenir une école adaptée au confort des écoliers :

- Mise en sécurité du portail d'entrée : installation d'une caméra vidéo avec ouverture automatique de la grille
- Construction d'un nouveau bloc sanitaire pour les classes élémentaires (travaux décembre 2018)
- Contrat CDI rentrée septembre 2018 affecté aux locaux scolaires et à la cantine
- Emploi d'un contrat d'apprentissage à la rentrée septembre 2019

Enfin, la municipalité, les parents d'élèves et les personnels de l'école étaient inquiets de cette fermeture qui a pour conséquences :

- de supprimer un poste d'enseignant,
- de diminuer le temps de travail d'une employée,
- de surcharger les classes restantes, ce qui diminuerait les chances de réussite de nombreux élèves.

C'est la mobilisation de tous : municipalité, enseignants, parents d'élèves qui a permis à l'école de garder cette quatrième classe et ainsi maintenir un univers de travail adéquat aux enfants.

Néanmoins, nous devons rester vigilants pour la rentrée 2020 et maintenir les effectifs de l'école pour éviter que le scénario ne se représente.



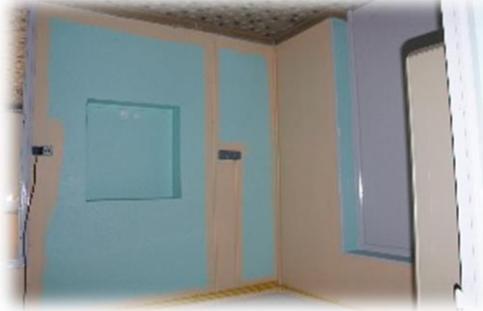
Si vous souhaitez inscrire votre enfant, une permanence aura lieu le samedi 16 mars de 10H à 12H pour visiter l'école et rencontrer la directrice Mme Lejeune, pour les inscriptions.

Quelques travaux ...

Travaux salle polyvalente :

Réfection des murs de la cuisine et du local vaisselle (peintures et enduit)

Avant :



APRES :



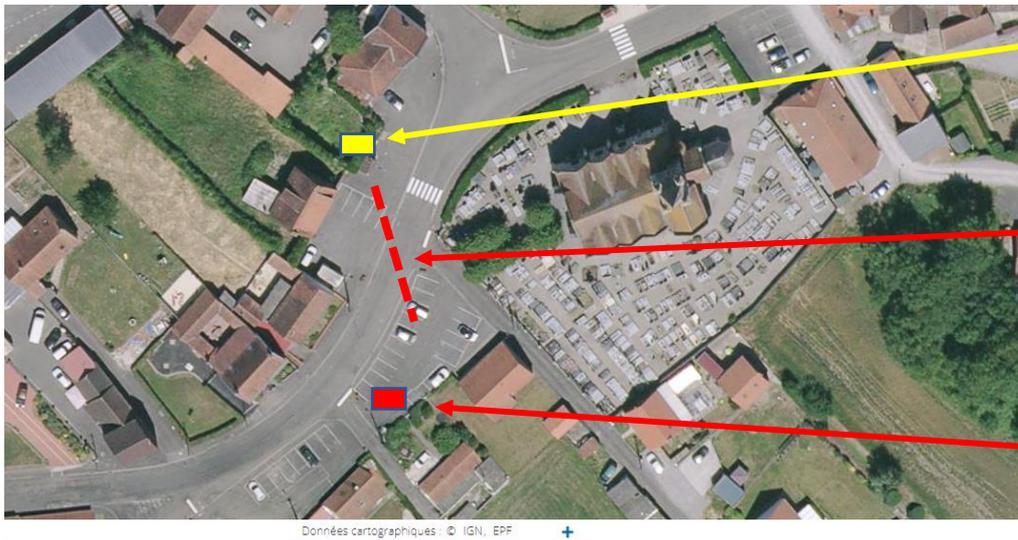
Ecole Daudet Perrault

Avancée des travaux des sanitaires

Déplacement du Transformateur salle des fêtes



Etude de l'installation de 2 abris bus : rue Pasteur et place Clémenceau



Abri bus existant

Route à traverser par les jeunes

Abri bus en projet

Programme 2019 du passage de la balayeuse

Incivilité bennes à verre

PASSAGE	PERIODE
JANVIER	Du 07/01/19 au 11/01/19
FEVRIER	Du 18/02/19 au 22/02/19
MARS	Du 11/03/19 au 15/03/19
AVRIL	Du 23/04/19 au 29/04/19
MAI	Du 09/05/19 au 15/05/19
JUIN	Du 17/06/19 au 21/06/19
JUILLET	Du 08/07/2019 au 12/07/19
AOUT	Du 19/08/19 au 23/08/19
SEPTEMBRE	Du 02/09/19 au 06/09/19
OCTOBRE	Du 21/10/19 au 25/10/19
NOVEMBRE	Du 12/11/19 au 18/11/19
DECEMBRE	Du 16/12/19 au 20/12/19

Les clichés pris au pied des bornes d'apport volontaire parlent d'eux-mêmes et ce qu'ils expriment, ne parlent pas en faveur des valeurs humaines.

Sans généraliser, il faut tout de même s'inquiéter du manque de civisme de certains. L'éducation des enfants pour la protection sous toutes les formes de cette nature superbe, ne peut qu'être perturbée par cette attitude irresponsable.

Certes, les bennes à verre étaient pleines, mais est-ce une raison pour laisser toutes ces bouteilles éparpillées à quelques mètres de la route ?



Cérémonie des bébés de l'année et des nouveaux habitants

Il est de tradition que le conseil municipal souhaite la bienvenue à ceux qui nous rejoignent ; cette démarche qui s'inscrit dans notre tradition d'hospitalité et de convivialité nous a permis d'accueillir les bébés de l'année 2018. Voilà de la richesse humaine et culturelle dont profitera notre village.

M. le Maire a accueilli les bébés de l'année et les nouveaux habitants :

« C'est avec plaisir que le conseil municipal vous accueille aujourd'hui pour la réception des bébés de l'année, année 2018 et les nouveaux arrivants. Cette manifestation a pour but de mettre à l'honneur les bébés mais aussi mettre à l'honneur leurs parents sans qui rien ne serait arrivé. Cette réception se veut avant tout sympathique et conviviale. Avoir un bébé est toujours un moment extraordinaire, c'est certainement l'instant le plus important de notre vie, celui qui reste gravé dans nos mémoires. Devenir parents est aussi le début de grandes responsabilités et la famille sera toujours la base de notre société.



Ces enfants représentent l'avenir et le dynamisme de notre commune. Demain, ils seront peut-être les acteurs de la vie communale et associative guarbecquoise.

Au nom du conseil municipal je souhaite la bienvenue aux 6 bébés et je leur souhaite une vie remplie de bonheur et de santé. Concernant les nouveaux arrivants, certains sont venus dans notre village pour des raisons professionnelles, d'autres encore dans le cadre d'un rapprochement familial ou tout simplement les enfants qui souhaitent rester dans leur village natal.

Dans tous les cas, nous avons aujourd'hui un point commun et quel point commun ! Celui de vivre à Guarbecque et d'être Guarbecquois !

En choisissant Guarbecque, permettez-moi de vous dire en toute objectivité que vous avez fait le bon choix.

Je ne peux que vous inciter à adhérer aux associations guarbecquoises, à investir l'espace public, à participer à l'action citoyenne, à nous apporter votre expérience et vos idées.

Aussi, au nom du Conseil Municipal, je veux souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous la bienvenue.»

A l'issue de la cérémonie, un film, qui invite à découvrir notre village, a été présenté. Il offre une vue panoramique et non exhaustive des activités, des événements, des festivités et des travaux qui se sont déroulés en 2018. Et ce ne sont que les activités communales.



GUARBECQUE : BIENTÔT LE LABEL

« PARTICIPATION CITOYENNE »

Inspiré du concept anglo-saxon "neighbourhood watch" ("surveillance de quartier"), le dispositif "Participation citoyenne" existe en France depuis 2007 dans le but, surtout, de lutter contre les cambriolages. La commune de Guarbecque a souhaité participer à cette démarche citoyenne.



En quoi consiste le dispositif "Participation citoyenne" ?

"Chacun a intérêt, quand il est absent, à voir son bien préservé" C'est un dispositif comme "un contrat moral entre gendarmes et habitants, une union autour de valeurs communes de cohésion et de respect." Concrètement il se traduit par "tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent." Lequel alerte alors la gendarmerie, et accélère ainsi l'intervention.

Mais qu'entend-on par "quelque chose d'anormal" ? "Dans les petites communes, tout le monde se connaît et chacun connaît les horaires et la voiture de son voisin" par exemple : "si on voit passer une voiture qu'on ne connaît pas, on la remarque. Si elle repasse 5 minutes plus tard, cela ne nous échappe pas, et si elle repasse une fois de plus on peut trouver cela anormal et appeler les gendarmes."

Quel est le but du dispositif ? Il a pour vocation de "rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité" écrit Claude Guéant dans sa circulaire. Il y précise également que "l'effort doit être porté dans les villages ou secteurs plus ruraux pour lutter contre le sentiment d'insécurité."

Une prochaine réunion publique aura lieu le lundi 25 mars à 18H30 salle d'honneur de la Mairie avec la gendarmerie pour informer les habitants sur la mise en place du dispositif.

Un Téléthon à la hauteur de l'investissement de tous

Chaque année, les acteurs du Téléthon (associations, entreprises, particuliers,...) créent un élan de générosité exceptionnel en collectant des dons pour permettre à l'AFM-Téléthon de réaliser ses missions sociales.

Si les bénévoles font le Téléthon pendant les 30 heures, c'est toute l'année qu'ils le préparent en fonction de leurs disponibilités et de leurs compétences.

A Guarbecque, nous avons la chance d'avoir une participation massive de nos habitants, de nos associations. Cet élan de générosité a permis de récolter la somme de 11 437,49€.



SORTIE A L'ORPHEON : DU GRAND SPECTACLE

Le samedi 26 janvier, la commission culturelle a organisé une sortie au théâtre de l'Orphéon à Hazebrouck : l'occasion de vivre trois heures de total spectacle !

Le programme mêle subtilement sketches et chansons. De la musique, du rire, de la danse... Dans la joie et la bonne humeur, la Revue de l'Orphéon nous a proposé son nouveau spectacle 2019. Les sketches s'attaquent à l'actualité locale, nationale et internationale ; ils mettent également en scène des personnages tous plus décalés les uns que les autres. Familles pittoresques, commères flamandes, joggeurs pipelettes, piliers de bar philosophes... Cette clique ahurissante soulève des vagues de fou-rire !

La Revue de l'Orphéon se joue de fin janvier à la mi-avril le vendredi et le samedi à 20h30, et le dimanche à 15h00. Tous les ans, le programme est totalement neuf. Les comédiens de la troupe sont des bénévoles, amoureux fous de cette aventure. Au fil du temps, on peut trouver jusqu'à trois générations sur scène. D'octobre à janvier, ils répètent. De janvier à avril, ils jouent. Et d'avril à octobre... ils attendent avec impatience que ça recommence ! Un spectacle très apprécié par les Guarbecquois qui a permis de mettre une bonne ambiance dans le bus sur le chemin du retour.



ILLUMINATIONS DE NOËL



Noël, fête de la joie et de la lumière. Début décembre, les façades, les jardins et les rues de notre village se sont illuminés pour la joie des petits et des grands. Comme chaque année, les membres du Comité des Fêtes ont sillonné le village en deux groupes et les notations ont été additionnées. Le 11 janvier, le Comité des Fêtes a réuni les personnes récompensées.

Une vidéo des maisons récompensées a été projetée. Merci à vous qui avez, grâce à votre créativité, donné de la magie à Noël.



PAS DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX SUR LA COMMUNE DE GUARBEQUE

Suite à de nombreux articles de presse, la municipalité a souhaité apporter des précisions de l'enquête publique sur l'agrandissement de la zone de stockage des déchets inertes. Les déchets réceptionnés puis stockés au droit du site seront issus des activités exercées par la société MRL et de ses partenaires dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

DECHETS INERTES
EXCÉDENTS
DE CHANTIERS
NON DANGEREUX



Les matériaux acceptés sur site sont donc des matériaux inertes issus de chantiers de terrassement ou d'assainissement, par exemple. Aucun déchet susceptible de contenir des polluants ne sera accepté sur site, ce qui exclut notamment les terres ou matériaux provenant de sites industriels contaminés ou de sites pollués. Seuls les matériaux inertes au sens de l'article R541-8 du code de l'environnement seront acceptés au droit du site, soit « tout déchet qui

ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine ».

Ni les terres polluées, ni les matériaux de construction contenant de l'amiante, même liés ne seront acceptés sur le site. Seront également exclus du site, les déchets non dangereux (plastique, bois,...) les ordures ménagères et les déchets dangereux ainsi que ceux présentant les caractéristiques suivantes :

- Les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30%
- Les déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Les déchets non pelletables
- Les déchets pulvérulents

Les Guarbecquois peuvent être rassurés. Aucun risque sanitaire et environnemental qui soit lié à l'exploitation de ce site n'est à craindre.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE

La communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Romane va élargir à toute sa communauté de communes la collecte des déchets verts via bacs roulants. Ainsi désormais, une collecte passera du 1 avril au 30 novembre. Dès lors, tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages... seront collectés gratuitement !

⚠ IMPORTANT : Si cela vous intéresse, il vous faudra alors répondre IMPÉRATIVEMENT au courrier envoyé dernièrement. Ensuite, durant la seconde moitié du mois de mars, un calendrier de ramassage vous sera transmis. Concernant les bacs roulants, ils seront déposés devant vos domiciles.

Important également, **ce service est gratuit.**

A déposer dans le bac « déchets verts »



SANS SACS EN PLASTIQUE

BRANCHAGES ET PETITES TAILLES DE HAIES 	TONTES DE PELOUSES 	FEUILLES MORTES 
FLEURS ET PLANTES FANÉES 	MAUVAISES HERBES NON GRAINEES 	ECORCES D'ARBRES ET COPEAUX DE BOIS 

⚠ Le bac doit être déposé en bordure de route au plus tôt la veille au soir ou le matin de la collecte avant 5h.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

 Terre	 Bois peint ou vernis	 Pots en terre	 Sacs en plastique	 Souches d'arbres
--	---	--	--	---

⚠ Les fagots déposés à côté des bacs ne seront pas collectés.



les associations peuvent nous faire part de la vie de leur association dans le petit journal communal. N'hésitez pas à partager vos activités avec la population guarbecquoise : un petit article, une photo, tout est le bienvenu dans la gazette des associations. Vous pouvez déposer vos articles en mairie ou les envoyer par mail à mairiedeguarbecque@wanadoo.fr ou b.vancaeyzeele@guarbecque.fr

COUNTRY DANCING CLUB DE GUARBECQUE



La saison 2018 – 2019 est maintenant à mi-parcours et entame la dernière ligne droite.

Les festivités que nous avons mises sur pied ont été un succès et ont fait transiter, dans la salle des fêtes, plus de 580 personnes pour le bal, le loto et le Téléthon country 2018.

Nos danseurs ont aussi fait partie des acteurs de plusieurs manifestations organisées sur la commune par la municipalité. Une façon de la remercier pour le soutien qu'elle nous apporte

chaque année.

Beaucoup de monde au Téléthon country du 9 novembre 2018, ce qui nous a permis de faire un chèque à l'A.F.M. de 1320€, que le club a mis en commun avec les autres associations de Guarbecque.

Le traditionnel bal country du club, le samedi 02 février, a fait le plein avec la représentation de 21 clubs sur la région Nord-Pas de Calais. Là aussi l'ambiance et la bonne humeur ont permis à chacun de s'en donner à cœur joie et d'apprécier les projections des chanteurs, sur le grand écran.



Le loto du dimanche 03 février a attiré, lui aussi, bon nombre de participants espérant être les heureux bénéficiaires des quelques 2000 euros de bons d'achat mis en jeu.

Le club reste à un bon niveau d'adhésion pour cette saison avec ses 50 membres et se dirige lentement vers 15 ans de création en 2020.



Il nous reste, au cours de cette dernière ligne droite, à mettre en place le repas du club du dimanche 28 avril 2019 et l'assemblée générale qui viendra clôturer cette saison bien remplie.

UN PROJET INNOVANT DONT LA COMMUNE DE GUARBECCQUE POURRA BÉNÉFICIER

La plateforme industrielle d'Isbergues travaille depuis plus d'un an sur un projet innovant, visant à récupérer une partie de son énergie produite et non récupérée, pour en faire une source de chauffage. La chaleur fatale, aussi appelée chaleur perdue, représente un vrai enjeu d'efficacité énergétique et de développement durable pour les industriels. Aujourd'hui, dans la région, ArcelorMittal, à Dunkerque, a développé cette technique, permettant de chauffer de nombreux foyers et bâtiments communaux. La chaleur fatale, c'est ainsi que l'on nomme la chaleur émise par une industrie et qui s'en va réchauffer le ciel et les petits oiseaux qui le peuplent.

Dans cet esprit et initiative, Aperam et les acteurs industriels de la plateforme visent à créer un réseau de chaleur urbain, pour les villes d'Isbergues, Guarbecque et St-Venant ainsi que pour l'EPSM de St-Venant. Quelques activités complémentaires sont également en étude telles que des serres par exemple. En bénéficiant de ce projet la municipalité espère bénéficier d'une énergie de récupération de 15 à 20% moins chère et en marge avec la politique de développement durable. L'étude du projet est prise en charge par la CABBALR et les travaux seront financés par un tiers. Le projet est en cours d'étude et les travaux devraient commencer au plus tôt en 2021.

Article Voix du Nord : 29 janvier 2019 :

De la chaleur perdue des entreprises à la culture de tomates hors-sol

L'idée est bête comme chou : arrêter de laisser se perdre la chaleur générée par les quatre entreprises du site Aperam, la récupérer, l'utiliser pour chauffer les bâtiments et revendre le reste. À qui ? Aux mairies d'Isbergues, Saint-Venant et Guarbecque... mais aussi à des producteurs, de tomates, ou autres légumes du soleil.

PAR ANNE-CLAIRE GUILAIN
bruay@lavoixdunord.fr

ISBERGUES. C'est ce qu'on appelle « la chaleur fatale » ou plus explicitement « la chaleur perdue » : celle générée par les entreprises (tant par les systèmes de chauffage que par les machines), et qui se perd dans l'atmosphère. Bref, un sérieux gâchis, quand on sait tout ce que l'on peut en faire.

“ L'entreprise est attachée aux énergies renouvelables mais aussi parce qu'on tient à maîtriser nos consommations énergétiques. ”

Alors Aperam s'est penché sur le sujet. Gérard Grimbert, directeur de cet imposant site industriel, et Frédéric Sawko, responsable QSE, ont planché sur un schéma directeur, il y a un an. « Parce que l'entreprise est attachée aux énergies renouvelables (nous avons des éoliennes en Belgique et nous allons installer des panneaux photovoltaïques ici et deux entreprises d'ici travaillent à la récupération des déchets), mais aussi parce qu'on tient à réduire et maîtriser nos consommations énergétiques. »

DES ÉCONOMIES SUR LES FACTURES

L'idée est donc de récupérer la



L'imposant site Aperam génère une chaleur aujourd'hui perdue qui pourra bientôt être réutilisée : économique et écologique. Au total, 2 100 salariés y travaillent.

chaleur (les calories et le CO2) émise dans les bâtiments des quatre entreprises par un système d'aspiration, de la transformer, et de l'utiliser. C'est un opérateur extérieur qui prendra les choses en main. « Il n'a pas encore été choisi. Mais on sait qu'il devra investir entre 9 et 11 millions », poursuit M. Grimbert.

Et cet opérateur aura trois clients. Le premier : les entreprises d'Aperam qui se chaufferont grâce à ce nouveau système, « ce qui devrait nous faire économiser entre 10 et 20% sur notre

facture énergie ». Une facture plutôt salée aujourd'hui, et qui a augmenté de 25% en 2018. Deuxième client : les collectivités. Trois communes bénéficieront de ce nouveau réseau de chaleur (Saint-Venant, Guarbecque et Isbergues) et pourront ainsi chauffer leurs bâtiments publics mais aussi l'EPSM qui sera le plus gros client du secteur. Une délégation de service public (DSP) sera créée pour chapeauter la diffusion de cette chaleur. Une économie de 15 à 25% sur la facture est envisagée. Et les particuliers ? Pas

tout de suite, mais qui sait, peut-être que les futures constructions à proximité pourront se raccorder aux tuyaux ?

LÉGUMES DU SOLEIL EN HAUTS-DE-FRANCE !

Et troisième client, plus surprenant : des serristes. En effet, la chaleur produite pourra alimenter des serres, qui devraient être implantées entre Saint-Venant et Guarbecque. Des cultures hors-sol sont prévues. Tomates, concombres, poivrons et aubergines pourront s'épanouir.

« Nous avons des contacts avec des entreprises, mais aucune décision n'est prise. Nous étudions diverses hypothèses et les serres pourront s'étendre de 6 à 30 hectares », précise André Flajolet, maire de Saint-Venant.

Au-delà des économies réalisées pour tous ces clients et la création d'une nouvelle activité sur le site isberguois, c'est la planète qui en sort gagnante. Et les entreprises valorisent leur image, loin des pollueurs trop souvent pointés du doigt. Une bonne initiative, qui devrait faire des émules. ■



CLUB DES SUPPORTERS ET DE LA JEUNE FRANCE

La course pédestre 2018 « A TRAVERS GUARBECQUE » a connu un grand succès avec plus de 567 coureurs (jeunes et adultes) par une belle journée ensoleillée à la veille de Noël.

Avec le concours de la Municipalité, des clubs de l'O.S. AIRE et de l'E.S.ISBERGUES et des nombreux bénévoles, cette belle compétition sportive, appréciée de tous, a connu un grand succès.



Nous remercions les 110 bénévoles qui nous aident chaque année à réaliser cette belle journée.

Le traditionnel arbre de Noël de la Jeune France offert par le Club de supporters a réuni les parents, les entraîneurs et les jeunes qui se sont retrouvés pour partager des coquilles et du bon chocolat chaud. Le club des supporters a offert un petit cadeau aux 100 jeunes de l'école de foot.

Cette année, plus de 250 licenciés répartis en plus de 10 équipes de football font la joie du sport dans notre village.

Un grand merci aux entraîneurs et aux bénévoles qui donnent de leur temps pour permettre à nos jeunes de découvrir le plaisir du sport.



Président de la Jeune France : Franck
BLONDEAUX

Président du club des supporters : Serge TANT

Directeur de la course pédestre : Olivier
LEJEUNE



CYCLISME :

CALENDRIER CHARGE POUR LE CLUB

C'est au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée à MOULLE le dimanche 3 Février 2019 que le président a annoncé les dates et journées consacrées aux différents rassemblements de la saison. Des rendez-vous pour que chaque sociétaire puisse rendre un hommage aux personnes concernées et se souvenir dans la convivialité et la bonne humeur.

Vendredi 24 Mai : Critérium de CALAIS ; EHPAD de l'hôpital de CALAIS.

Mardi 4 Juin : Randonnée de CHOCQUES. Trophée Gabriel HOLLANDER.

Dimanche 28 Juillet : Randonnée de PERENCHIES. Souvenir Jean STABLINSKI.

Samedi 31 Août : Critérium de LESPESES. Trophée Christian DAVION.

Dimanche 8 Septembre : Critérium de BOULOGNE. Dans le cadre du trophée Benjamin MORIEUX.

Samedi 21 Septembre : Critérium de GUARBECQUE. Trophée Juline FIANCETTE.

Samedi 5 Octobre : Contre la montre par équipe de 2 coureurs. FREVILLERS.

Lundi 14 Octobre : Critérium des « LOUCHES ». COMINES.



Le président, Michel MOLLET.

CYCLO CLUB DE GUARBECQUE

Le club se porte très bien avec 65 adhérents à ce jour, les finances sont dans le positif, comme chaque année des sorties ont été faites et d'autres sont à venir :

En **2018** il y a eu :

Liège-Bastogne-Liège,

Lille -Hardelot,

Samer -Le Crotoy,

Lapugnoy –Lucheux...

Plus de 60 brevets effectués le dimanche avec plusieurs groupes de différents niveaux,

Les sorties du mercredi.

Des courses FSGT, FFC avec des classements dans les 5 et 10 premiers.

Pour **2019** nous prévoyons :

Guarbecque-Montreuil/

Montreuil-Guarbecque

Liège-Bastogne-Liège,

Les montagnes de Reims,

Lille-Hardelot,

Samer-Le Crotoy,

Les 6 heures de Croix en Ternois

Lapugnoy –Lucheux...

Saint-Omer-Cap Gris-nez,

L'Ardechoise....

A vos calendriers :

Le lundi 22 avril 2019 : Le BREVET du CYCLO CLUB DE GUARBECQUE

Le dimanche 8 juillet 2019 : La fête du sport à GUARBECQUE

Le samedi 2 novembre 2019 : Le repas du club

Un beau programme nous attend et comme toujours dans la convivialité, la bonne humeur et la camaraderie.



Vice président et président



Association les œuvres catholiques

Théâtre St Maurice

Grâce à vous et à votre participation à nos différentes actions :

- Représentation
- Buvette et petite restauration
- Vente de programme
- Dons déductibles d'impôts

Nous avons déjà réalisé de nombreux travaux :

- Mise en sécurité de la scène
- Changement de toutes les fenêtres
- Réfection et mise en peinture des murs et plafond de la salle.
- Achat de nouvelles tables



Merci 



Pour faire un don déductible des impôts : contacter Mme Brigitte Thelliez

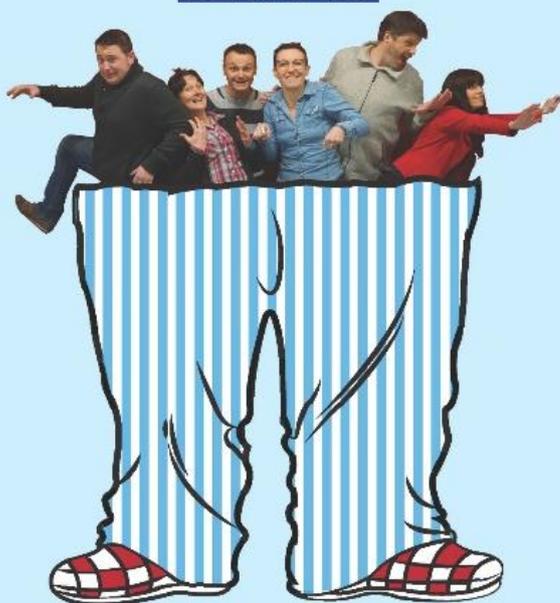
Présidente de l'Association les œuvres catholiques

UN PYJAMA POUR SIX

MISE EN SCÈNE PAR

Marie-Thérèse VENEL

Une comédie de Mario Camoletti



Pour ne pas la laisser seule le jour de son anniversaire, Bernard invite sa maîtresse Brigitte dans sa maison de campagne. Pour justifier cette présence que sa femme pourrait trouver bizarre, il propose en même temps à son ami Robert de venir passer le week-end, à charge pour lui de faire passer Brigitte pour sa propre maîtresse. Ce que Bernard ignore c'est que Robert est l'amant de sa femme, et que cette dernière a engagé une aide-ménagère qui se prénomme également Brigitte ...

Représentations Salle St Maurice de Guabecque les 17, 23, 24, 30, 31 mars

Il reste quelques places. Réservation au 06-29-60-22-67



Décès



Alice DELOTEL épouse Caron
 Décédée le 06 janvier 2019
 à Béthune
 à l'âge de 84 ans

Naissances



Bienvenue à :

Gabriel LIBESSART
 de Tanguy LIBESSART et Aurore PLANQUE
 Né le 06 janvier 2019 à ARRAS

Parcours du cœur
Dimanche 6 avril 2019

Les Parcours du Cœur sont la plus grande opération de prévention-santé organisée en France. Cette année, les parcours du cœur auront lieu à Guarbecque. Les départs s'effectueront de 8H30 à 11H de la salle des associations.

2 parcours marche : 8 et 11 km
 2 parcours cyclo : 10 et 20 km



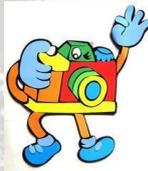
Venez nombreux.

La commission culturelle propose plusieurs sorties :

- Visite d'une entreprise le 28 septembre 2019
- Marché de Noël à Reims en décembre 2019
- Spectacle Orphéon en février 2020

Surveillez vos boîtes aux lettres pour vos inscriptions !!

Concours photo



Le concours photo de fin d'année est déjà ouvert, vous pouvez déjà nous faire parvenir vos photos. Le thème abordé cette année est « **Les monuments de France** ». Les meilleures photos trouveront place dans le calendrier de 2020.

Rappel règlement : Pour participer, il vous suffit de déposer en mairie vos photos, à raison de 3 photos par famille, sur papier photo 10x15, format paysage avec les nom et prénom inscrits au dos, et sans aucune retouche avant le 11 septembre 2019.

Nouveaux Guarbecquois



Nous vous invitons à vous présenter en mairie, dès votre emménagement effectué. Cela permettra de faire plus ample connaissance avec vous lors d'une cérémonie organisée par la municipalité.

TROTTOIRS MAIS PAS CROTTOIRS

Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



LES 7,8, 14 & 15 JUIN, LAISSEZ-VOUS DE NOUVEAU EMPORTER PAR LA FEERIE CELTIQUE DU SON ET LUMIERE

LILLERS > FERFAY LA LEGENDE DES PRINCES IRLANDAIS, c'est l'histoire des princes Lugle et de Luglien, venus d'Irlande vers l'an 700, quittant trône et richesse avec leurs fidèles serviteurs pour se rendre en pèlerinage à Rome. Traversant la Manche en pleine tempête, ils débarquèrent à Boulogne-sur-Mer où ils rendirent la vue à l'aveugle Eventin. Passant une nuit à Théroouanne, ils permirent d'éteindre un violent incendie rien que par la ferveur de leurs prières. Mais c'est en pénétrant dans la lugubre Vallée de Scyrendale qu'ils furent capturés, torturés et massacrés par l'infâme Béranger et ses terribles complices.

Devenus célèbres pour les prodiges qu'ils avaient accomplis sur les terres d'Artois depuis leur débarquement, un pèlerinage se développa au fil des ans autour de la chapelle qui fut bâtie sur le lieu de leur trépas, pèlerinage qui sera à l'origine de la création de la ville de Lillers, dont le nom s'inspirera de Lilia, soeur des princes, qui vint se recueillir sur les dépouilles de ses frères martyrs.

C'est au moine Erkembode, futur abbé de Saint-Bertin et futur évêque de Théroouanne, qui avait accompagné les princes jusque leur funeste destin, que cette tragique histoire est parvenue jusqu'à nous aujourd'hui et est devenue une Légende.

C'est donc cette Légende locale, fortement implantée dans le terroir culturel local, qui inspira en 2005 à Lillers, au Parc Trystram, le son & lumière LA LEGENDE DES PRINCES IRLANDAIS, d'abord produit par feu la Communauté Artois-Lys puis en 2007 par l'association LA SCYRENDALE et transféré à FERFAY, au Bois de Saint-Pierre, sur un terrain boisé de 8 hectares, prêté par la commune.

50 tableaux vivants vous feront revivre cette épopée celtique, interprétée par 400 figurants dont 35 cavaliers, déployant 2500 costumes au rythme d'effets de lumières et pyroscéniques. Pendant près de 90 minutes de féerie celtique, Erkempode, serviteur et survivant de ce drame, et Lilia, la soeur des princes, se font les orateurs privilégiés de l'histoire de Saint-Lugle et Saint-Luglien, sous la plume du picard Dominique MARTENS et les musiques originales du québécois Dominic LAPRISE.

Un son & lumière familial et intergénérationnel.

en partenariat avec

la légende des PRINCES IRLANDAIS

Association LA SCYRENDALE vous présente son

SON ET LUMIERE

la légende des
PRINCES IRLANDAIS

FERFAY
AXE BETHUNE > LILLERS >
AUCHEL > SAINT-POL-SUR-TERNOISE

www.lesprincesirlandais.fr

RESERVATIONS :
07 67 15 33 07
BILLETTERIE SUR PLACE

écrite et mise en scène par Dominique MARTENS
sur les mélodies celtiques originales de Dominic LAPRISE

7, 8, 14, 15 JUIN 2019 22h30
BOIS DE SAINT-PIERRE RUE SALVADOR ALLENDE

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Pas de Calais Le Département

Pyro Project

LA LEGENDE DES PRINCES IRLANDAIS est la propriété exclusive de l'association LA SCYRENDALE. Tous droits intellectuels, typographiques, photographiques, sonores et visuels réservés. Toute reproduction et/ou diffusion, même partielle(s), interdites.

DATES

Vendredi 7, Samedi 8, Vendredi 14 et Samedi 15 Juin 2019
à partir de 22h30 / 22h45 (selon luminosité ambiante)

LIEU

FERFAY, Bois de Saint-Pierre, Rue Salvador Allende
parkings côté Ferfay et côté Auchel
accès au site à pied ou par petit train (sous réserve de disponibilité)

TARIFS

Individuel Adulte (> 12 ans) : 12,50 €
Individuel Enfant (> 5 ans) : 8,00 €
Individuel Bambin (< 5 ans) : gratuit
Pack FAMILLE (2 adultes et 2 enfants) : 30,00 €
(+ 6,50 € par enfant supplémentaire)
Groupe (> 20 personnes) : 10,00 €

RESERVATIONS

France Billet > <http://www.francebillet.com/>
Ticketnet > <https://www.ticketmaster.fr/>
Billetterie sur place
(à partir de 19h00 les jours de représentations)

INFOS / CONTACTS

via Facebook : La Légende des Princes irlandais
par Mail : lascyrendale@gmail.com
par Téléphone au 07 67 15 33 07